

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

MAIRIE de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX



**COMPTE RENDU DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES
DU 19 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 10h30, le Comité de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux, légalement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni dans la Salle d'Harcourt sous la présidence de Madame Pascale LEVAILLANT, Présidente.

DATE DE CONVOCATION : 12 mars 2025
DATE D’AFFICHAGE :
NOMBRE DE CONSEILLERS EN
EXERCICE : 8
EFFECTIF PRESENT : 5
EFFECTIF VOTANT : 5
NOMBRE DE POUVOIR(S) : 0

Présents (es) : Pascale LEVAILLANT, Cindy PROU. Jacqueline GUETRE, Dominique DEVARREWAERE, Emilie APRICENA

Absents (es) excusés(es) : Jean-Baptiste BECOURT, Aurore MIKO, Stéphanie MORA LOPEZ

Pouvoir (s) :

Secrétaire de

Séance : Cindy PROU

Madame la Présidente ouvre la séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2024

➤ Après délibération, le conseil d'administration :

APPROUVE,

A

Contre : **0**

Abstention : **0**

Pour : **5**

FINANCES PUBLIQUES

01 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le compte financier unique constitue la reddition des comptes du comptable (du centre des finances publiques de Coulommiers) à l'ordonnateur et le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte financier unique de la présidente sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Il est donc proposé au Comité de bien vouloir approuver le compte financier unique de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux pour l'année 2024.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte financier unique dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

APRES avoir examiné l'état des comptes de la Caisse des écoles élaboré par la présidente et confirme les écritures du comptable inscrit dans le compte financier unique.

Il est donc proposé au Comité de bien vouloir approuver le compte financier unique de la Caisse des écoles pour l'année 2024.

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, CONSIDERANT le compte financier unique de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux pour l'année 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :	36 618.94 €
Recettes de fonctionnement :	32 504.76 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 4 114.18 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	10 637.27 €

Investissement

Dépenses d'investissement :	3 622,27 €
Recettes d'investissement :	7 128.90 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	3 506,63 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 117.33 €

Après en avoir délibéré,

A

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

APPROUVE le compte financier unique du trésorier municipal pour l'exercice 2024 de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux. Ce compte financier unique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

02 – AFFECTATIONS DES RESULTATS DE L'ANNEE 2024

Il convient d'affecter les résultats constatés en fin d'exercice sur le budget primitif 2025.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025/03/19-01 du Comité de la Caisse des écoles portant approbation du compte financier unique de l'année 2024,

CONSIDERANT les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 : + 10 637.27 €

Section d'investissement

Déficit d'exécution (avec les résultats antérieurs) : - 117.33€

Après en avoir délibéré,

A

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

DECIDE d'affecter au budget de l'année 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

Chapitre 002 « résultat d'exploitation reporté » : 10 519.94 €

Chapitre 001 « déficit d'exécution reporté » : - 117.33 €

Compte 1068 « excédent capitalisé » : 117.33 €

03 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Dans la continuité des précédentes délibérations, il convient de voter le budget primitif pour l'année 2025 de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux. Au regard des attributions et missions de la Caisse des écoles, le budget proposé est exclusivement orienté au fonctionnement des établissements scolaires de la commune et à la réalisation de leurs activités et projets.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2025/03/19-02 du Comité de la Caisse des écoles portant affectation des résultats de l'année 2024,

CONSIDERANT la nécessité pour la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux d'établir son budget pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré,

A

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

APPROUVE le budget primitif de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux pour l'année 2025, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 28 031.26 €
Chapitre 012 « Charges de personnel » : 4 661.46 €
Chapitre 65 « Autres charges de gestions courantes » : 200.00 €
Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : 4 227.22 €

TOTAL : 37 119.94 €

Recettes

Chapitre 002 « Résultat d'exploitation reporté » : 10 519.94 €
Chapitre 070 « Produits de gestions courantes » : 1 100.00 €
Chapitre 074 « Dotations, Subventions, Participations » : 25 500.00 €

TOTAL : 37 119.94 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001 « Déficit d'investissement reporté » : 117.33 €
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 4 964.79 €.

TOTAL : 5 082.12 €

Recettes

Chapitre 10 « Dotation reversement » : 854.90 €
Chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation » : 4 227.22 €

TOTAL : 5 082.12 €

QUESTIONS DIVERSES : aucune

QUESTIONS ORALES : aucune

Fin de la séance à 11h30